

Communiqué

14 octobre 2008

L'UTP accompagne l'ouverture du marché du fret de la signature d'un accord de branche

Engagés dans la négociation sur l'organisation et l'aménagement du temps de travail dans le fret depuis 15 mois, l'UTP (Union des Transports Publics et ferroviaires) et trois organisations syndicales signataires - la CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens), l'UNSA (Union nationale des syndicats autonomes) et la CFE-CGC (Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres) - posent la troisième pierre de la convention collective après deux accords, sur la méthodologie et le champ d'application.

Les signataires, par leur détermination, permettent que l'ouverture du marché du fret ferroviaire s'accompagne de l'élaboration progressive et négociée d'une convention collective de branche, outil nécessaire au bon fonctionnement de la branche ferroviaire.

Par cet accord, ils ouvrent la voie à la poursuite des négociations sur de nouveaux thèmes de la convention collective dès novembre 2008 et permettent de préparer de nouvelles négociations sur le « ferroviaire voyageurs » qui va progressivement s'ouvrir à de nouveaux acteurs.

L'UTP se félicite du chemin parcouru et de la conclusion de cet accord social qui respecte les délais fixés par le Gouvernement. Il invite celui-ci à respecter les engagements pris de réunir les conditions économiques et financières permettant le développement régulier de la branche ferroviaire :

- investissements dans les infrastructures et leur maintenance,
- transfert progressif d'ici 2020 de deux millions de camions vers le fret ferroviaire,
- modération dans l'augmentation des péages ferroviaires et l'intégration des coûts externes (consommation, pollution...) pour tous les modes afin de ne pas pénaliser l'équilibre économique de la profession.

Contact médias

Claude Lisbonis / clc : T. 01 42 02 17 40 / 06 20 67 18 66 – c.lisbonis.com@wanadoo.fr

L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est le syndicat patronal regroupant les entreprises de transport public urbain de voyageurs : 170 entreprises adhérentes qui emploient 43 000 salariés. L'UTP est également l'organisation professionnelle qui regroupe les entreprises ferroviaires en France (nouvelles entreprises disposant d'une licence ferroviaire) et la SNCF. **www.utp.fr**